

**Association Rurale Brayonne pour  
le Respect de l'Environnement**

*164 Route du Thil  
76440 SERQUEUX*

Forges les eaux, le 28/09/2023

à M. Minel

*Association agréée de protection de  
l'environnement  
Arrêté Préfectoral du 21/06/2018*

**ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DU  
MONT HELLET**

Siège social : Mairie de Forges-les-Eaux

Courriel : [arbre.bray@free.fr](mailto:arbre.bray@free.fr)

Tél : 02.35.09.69.50

M. Minel,

Vous nous avez fait part de vos remarques concernant le projet éolien présenté par la commune de Lucy et plus précisément situé au Mont Hellet.

L'ARBRE a toujours soutenu le développement des énergies renouvelables et nous pensons que les ENR font partie de la solution face au dérèglement climatique. Pour autant, nous estimons que l'implantation ne doit pas se faire selon le bon vouloir des communes sollicitées par les porteurs de projet, mais s'inscrire dans le cadre du schéma régional de développement éolien que vous évoquez d'ailleurs.

Il nous paraît dommageable que les élus brayons n'arrivent pas à se concerter et peut être parfois à se parler sur le sujet, notamment au sein des différentes instances type comcom. Résultat des projets isolés fleurissent ça et là, sans cohérence, suscitant de la part des habitants un rejet quasi systématique.

Et souvent dans ce cas, les élus des communes impactées, (commune qui, de fait, ne toucheront aucune retombées financières) qui bien souvent nous ignorent lorsque nous les questionnons sur leurs projets communaux, se rappellent de notre existence et sollicitent des actions de notre part. Soyez assuré que nous connaissons votre engagement pour la biodiversité et nous savons que vous n'en faites pas partie.

Dans ce dossier, le jugement de la cour d'appel de Douai nous laisse perplexe puisque les objectifs de protection de la biodiversité affichés par le gouvernement se trouvent mis à mal par la loi d'accélération sur les énergies renouvelables. Vouloir respecter l'accord de Paris (+1,5° comme élévation de la température) nous paraît indispensable mais pas au détriment de la protection du vivant.

Bien sur, l'ARBRE déposera des remarques sur ce projet, essentiellement axées sur la protection de la biodiversité avifaune et chiroptères.

Veuillez agréer, Monsieur Minel, nos salutations respectueuses

Le Conseil d'administration de l'A.R.B.R.E

